

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 18

de votants : 22

Date de convocation :

Le 5 juin 2023

Publiée le : 13 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 059-215904764-20230609-2023_33-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Etaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WAGNIES, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE, Mme Linda WIART, adjoints, Mme Nathalie LURKA, M. Aymeric DOLLE, M. Régis BEDOU, Mme Delphine TOFFIN, M. Pierre BOUREL, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, Mme Anne DE RENTY, M. Christophe BELOT, M. Jérôme HERLAUT, M. Christian SPARROW,

Etaient absents excusés : M. Arnaud LEPROHON, Mme Mathilde MASCLET, Mme Sandrine BILLOIR, Mme Claire-Marie DUREUX

Etaient absents non excusés : M. Michel BISIAUX,

Procurations : M. Arnaud LEPROHON donne procuration à M. Pierre BOUREL, Mme Mathilde MASCLET donne procuration à Mme Thérèse WAGNIES, Mme Sandrine BILLOIR donne procuration à Mme. Annie FRERE, Mme Claire-Marie DUREUX donne procuration à M. Jérôme HERLAUT,

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

23.33 - Compte-rendu de délégations au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

M. le Maire informe le conseil que des dossiers de demande de subvention ont été déposés :

- Une demande d'un montant de **12 632.70 €** au titre du fonds de solidarité pour les villes et les villages de la CAC pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques à la salle Gatien
- Une demande d'un montant de **2 547.60 €** au titre du fonds de solidarité pour les villes et les villages – équipements sportifs en lien avec les J.O 2024 de la CAC pour le projet de pose d'équipements sportifs au plateau sportif.
- Une demande d'un montant de **10 190.40 €** auprès de l'agence nationale du sport pour le projet de pose d'équipements sportifs au plateau sportif.

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour le Maire empêché
Thérèse WAGNIES
Adjointe déléguée



La présente délibération n° 23.33, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.